Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. NITOBA. No. 31.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 30 JANVIER 1

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de ... Gas et les maladies de POUMONS ... convaincre que nous cherchons pas ... vous tromper nous vous en enverrons gratis, port payé, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite: Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire essai de ces remedes, qui vous guerira certainement.

Prix: une grand boite $3.00, expediee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Depuis il n'y a eu comme à present autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingredients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guerir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les proprietés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme tres douloureux, douleurs de rognons, al poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant tres adherentes: guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, ... previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont ete gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparees par GEORGE E MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877.

Epargnez votre Argent

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

... et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrage à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED

N.B.—On echangera une douzaine de petits wagons legers, buggies et voitures à planches (buckboards) pour du ble ou des droits d'enfants Metis.

T. L.

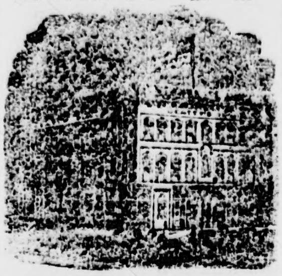

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY.

Beatty's Pianos, grand square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess ... depth, brilliancy and sympathetic ... voicing ... action ever invented that can be ... by ... with the ... Best made and ... wood ... Every instrument fully warranted for six years ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS, BEATTY PIANOS

The public are particularly cautioned ... instruments which are being palmed off as genuine celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, who ... detestable tricks ... has been extensively practised on the reputation I have gained; also beware anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of the people throughout the length and breadth of the land, with full particulars ... Piano and Organ ... Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

Législature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnes au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Legislature de Manitoba pour demander la passation des Bills Privés impliquant un privilege ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte anterieur de même nature, sont notifiees qu'en vertu des reglements de l'Assemblee Legislative publies au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publies en langue anglaise, et dans un publie en langue française, et de transmettre au Greffier de la Chambre, copies des papiers-nouvelles contenant la première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de deposer entre les mains du Greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part les frais d'impression de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la Session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblee Législative,

St. Boniface, 6 Novembre, 1878.

AVIS.

Le Dr. T. Fafard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au dessus du Magasin de M. EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

AVIS.

Des soumissions pour fournir le papier ... actuel ... general ... pour ... jusqu'à midi ... le trente ... de Janvier ... papiers ... Bureau.

... Gouvernement Provincial.

Les echantillons devront accompagner ... soumission.

Le Gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus haute, la plus basse, ni aucune des soumissions.

C. BROWN,
Secrétaire Provincial,

Bureau du Sec-Provincial, Winnipeg, 14 Janvier 1879. 2f

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

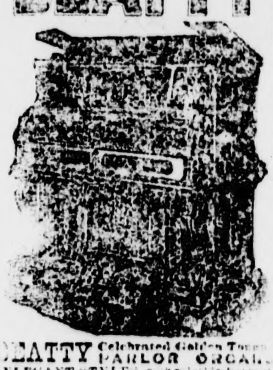

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, ... Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States ... DANIEL F. BEATTY, Washington ... U. S. America.

...

Elevateur de St. Boniface.

A. S. MALLOCH.

PROPRIETAIRE.

Le plus haut prix payé en argent pour toute sorte de grains.

Achètera aussi tous les produits de ferme etc., etc.

Un magasin se trouve joint à l'elevateur, et ceux qui voudront acheter auront les marchandises aux prix de Winnipeg.

St. Boniface, 5 Decembre, 1878.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK McKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" veritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous faisons une specialite de la fourniture aux detailleurs de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

AVIS.

Avis est donné qu'on fera application à la prochaine session de la Legislature Local pour un Acte pour incorporer le Winnipeg & Western Railway, avec pouvoir de bâtir, ériger, maintenir et mettre en opération une ligne de chemin de fer simple ou double et de telegraphe electrique dans la Cite de Winnipeg, au nord de la Rivière Assiniboine, jusqu'à un point près de la frontière Ouest de la Province de Manitoba.

WALKER & BIGGS.
Soliciteurs pour les demandeurs.

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte incorporant la Compagnie du chemin de fer Central de Manitoba (The Manitoba Central Railway Company), avec pouvoir de construire et faire ... une ligne de chemin de fer courant ... du chemin de fer Canadien du Pacifique, sur la Rivière Rouge, de ... au sud du Lac Manitoba, à travers la Province de Manitoba et, ayant passé ... courant au nord-ouest ... montagnes dites « Riding Mountains » ... à la ligne établie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la vallée ... au Cygne, avec pouvoir de ... ligne d'embranchement à partir ... quelconque sur la ligne principale pour faire jonction à Winnipeg ... avec pouvoir de construire et exploiter une ligne telegraphique le long du dit chemin de fer, et en outre lui donnant tous les autres pouvoirs necessaires.

Daté à Kingston, le 2ème jour de janvier, 1879.

MACDONNELL & MUDIE,
Solliciteurs du requerants.

16-1 jno

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session ... un acte incorporant la Compagnie du chemin de fer Meridional de Manitoba (The Manitoba Southern Railway Company,) avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point sur la ligne frontière de la Province de Manitoba, à ou près d'Emerson, de là à l'ouest ou au nord-ouest à travers l'etablissement des Mennonites, aux Montagnes de Pembina, jusqu'à la frontière occidentale de la Province de Manitoba, et avec pouvoir de construire et exploiter une ligne telegraphique le long du dit chemin de fer, lui donnant en outre tous autres pouvoirs necessaires.

Daté à Kingston, le 2me jour de janvier 1879.

MACDONNELL & MUDIE,
Solliciteurs des requerants.

16-1 jno

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une demande sera faite au prochain Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant « The Manitoba and North West Railway Company," avec pouvoir de construire et mettre en operation une ligne de chemin de fer, commençant à Winnipeg et allant à l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, passant au Sud du Lac Manitoba et à l'ouest à ou près de Westbourne et Palestine, delà à l'ouest de la Petite Saskatchewan et Assiniboine, dans la direction du Fort Ellice; aussi, de continuer et de conduire des embranchements à l'Est du Lac Long ou le chemin de Fer Pacifique Canadien à la traverse la Rivière Rouge près de Selkirk, et aussi dans les intervalles des deux côtes de la principale ligne du chemin de fer, et de relier le chemin de fer au Lac Manitoba; aussi de construire et mettre en operation une ligne telegraphique tout le long du dit chemin de fer et les embranchements

Daté à Montreal ce 13ème jour de decembre, A. D. 1878.

Abbott, Tate, Wetherspoon & Abott,
Sollicteurs. 8-f

AVIS TOUT SPECIAL.

Toutes les personnes endettées au magasin de MM Guilmette et Brisbois sont priée de venir Payer immediatement pour donner facilite au gens. Ces messieurs accepterons pour payment des grains de toutes sortes, Bois foin, patates, animaux maigres ou gras: Sachez qu'en même temps ils veulent se debarresser de leur stock de marchandises sèches habillements chaussures etc., à moins de deux mois et demi, vu que M Monchamp veut leur bâtir un block en briques Allez messieurs et mes dames vesiter cet établissement si bien connu et vous y trouverez des marchandises de choix, et soyez certain qu'avant de laisser vos maisons que vous rapporterez beaucoup avec peu d'argent.

Inutil de vous présenter une liste de leur prix Ils sont decides à vendre le tout et ne refuseront pas vos offres. A l'enseigne des deux boules noires

Rue Principale No. 270 Winnipeg

LE "METIS."

Jeudi, 30 Janvier 1873.

Elections de Ste. Agathe et de St. Charles

Nous avons la satisfaction d'annoncer le triomphe de M. Joseph Taillefer, élu hier dans Ste. Agathe par 76 voix de majorité, et celui de M. Alex. Murray, élu mardi dans St-Charles par 64 voix de majorité.

Nos amis, électeurs de St. Boniface, de St. Vital, de St. Norbert, de Ste. Agathe, de la Rivière-aux-Rats, de St. Jean-Baptiste et de St Charles, ont noblement et bravement fait leur devoir.

M. Murray a obtenu la majorité dans tous les bureaux de votation ; M. Taillefer, qui n'a pu parcourir de nouveau son immense comté vu sa faiblesse, a aussi obtenu des majorités considérables à Ste. Agathe, à la Rivière-aux-Rats et à St. Jean-Baptiste ; seul, Emerson a voté 8 contre 1 contre le candidat du gouvernement, probablement parceque Emerson a plus besoin du gouvernement que tout autre endroit de Sainte Agathe.

Les 20 ou 24 électeurs de la Rivière aux Gratias ou Morris ont presque tous voté contre M. Taillefer, ou n'ont pas voté du tout.

Voici le résultat des polls :

	Taillefer.	Grant.	Klyne.
Ste. Agathe	61	7	23
Rivière aux Rats	43	0	2
St. Jean Baptiste	80	26	19
Emerson	12	87	3
Total............	196	120	47

La Législature Provinciale sera ouverte au Palais de Justice samedi prochain, à 3 heures de l'après-midi. On s'attend à trois ou quatre jours de session, puis à un long ajournement.

AFFAIRE DE STE AGATHE

Acquittement des Revd. M. Fillion et Charbonneau.

Les Revds MM. Fillion et Charbonneau de St Jean Baptiste, ont comparu devant le tribunal à Winnipeg, pour répondre à l'accusation de resistance à la loi. Nos lecteurs connaissent les faits : inutile de les rappeler nous-mêmes. Avant de laisser parler les témoins, disons simplement que Son Honneur le Juge en-Chef a vertement censuré tous ceux qui ont figuré dans cette affaire montée par l'on sait qui-contre M. Turenne et les Revds MM. Filion et Charbonneau.

JOHN TAYLOR, étant assermenté déclare ce qui suit :

Je demeure dans le township d'Almonte ; ne suis pas constable : ai été assermenté comme tel pour l'occasion à Morris, par M Wyld, J P, lequel réside à cinq ou six milles de Morris et émana contre M. Turenne le mandat d'arrestation que me remit Mr. Mulvey : JE PENSE QUE C'EST MARTIN QUI CONFIA A MULVEY LE DIT MANDAT QU'ON M'ORDONNA D'EXECUTER. MARTIN M'AVAIT INFORME QUE MR. TURENNE ACCUSÉ DE PARJURE SE TROUVAIT A L'EGLISE DE ST. JEAN BAPTISTE : Mulvey ne m'a pas dit qu'il fallait exécuter de suite le mandat ; je partis cependant accompagné de Timothy Bell, constable de Emerson ; nous arrivâmes à l'Eglise entre dix et onze heures du soir : je voulus entrer par la porte de derrière mais le Revd. Mr. Filion, apparaissant sur le seuil d'une autre porte, m'informa, à ma demande, que Mr. Turenne était dans la maison, et me dit de passer par là : je dis à Bell qui se trouvait dans le sleigh d'avancer jusque là : j'entrai alors dans la maison avec le Revd. Filion, c'est-à-dire dans une vaste pièce servant de salle à diner : le Revd. M. Filion ayant apporté une lampe, informa M. Turenne qu'un homme désirait le voir : ce dernier entra, et me demanda en anglais, ce que je voulais : je répondis : " peu de chose," et lui posai la main sur l'épaule, en disant : " Vous êtes mon prisonnier au nom de la Reine" le Revd. M. Filion, qui se tenait à trois pieds environ de M. Turenne, me saisit alors la main gauche, sans rien dire, néanmoins : puis, je vis s'élancer d'un autre chambre, un troisième personnage qui appuyant ses deux mains sur ma poitrine se mit en frais de me repousser, en criant soit en français ou en mauvais anglais ce qui me sembla vouloir dire : "Mettez le dehors": je me débarrassai de l'étreinte du Revd M. Filion puis, saisis par la barbe et le collet de sa chemise l'individu qui me poussait : une partie de ce vêtement me resta dans la main : je fûs entrainé vers la porte, et le Revd M. Filion voulut me frapper avec son pied, mais je parai le coup : je pense que c'est Mr. Taillefer qui me poussait (Mr J. Dubuc, l'avoua) : lorsque l'on eut réussi à me mettre dehors j'essayai de nouveau d'y entrer, et le Revd M. Filion essaya encore de m'atteindre avec son pied : enfin T. Bell vint à mon secours, mais pendant que nous tentions de pénétrer dans la salle un baton fut lancé de l'intérieur qui après avoir heurté la porte avec violence me frappa au poignet : on me visait evidemment à la tête : je dis alors à Bell, qu'il était inutile d'insister : il ne fut rien dit durant l'engagement excepté par Bell qui cria "crowd in"; en essayant d'arrêter M. Turenne, je lui dis simplement "Vous êtes mon prisonnier au nom de la Reine"........

A cette phrase des procédés, le mandat confié à Taylor est produit et Son Honneur déclare qu'il est défectueux dans sa forme et insuffisant pour motiver l'arrestation......

Le témoin continue : je retournai voir M. Mulvey qui se rendit chez Wyld pour obtenir un mandat d'arrestation contre le Revd. M. Filion, pour resistance à la loi : Bell devait me remettre le dit mandat sur le chemin de Morris : j'amenai avec moi cinq hommes, outre Bell, ce qui faisait six en tout ; nous nous étions munis de pistolets pour nous défendre : le mien était chargé : en arrivant à l'église, cinq d'entre nous entrèrent sans frapper dans la cuisine et un seul resta dehors : trois de ceux qui entrèrent portaient des revolvers : en nous apercevant une femme qui se trouvait là nous dit " C'est une belle heure pour déranger les gens": je dis "Bonjour" au Revd. M. Filion et lui demandai si M. Turenne était dans la maison : il me répondit : "non": je fis alors prisonnier le Revd. M. Filion sans ajouter une parole : mais il s'élança vers la porte de la salle voisine en criant et disparut : après avoir réussi à ouvrir cette porte, nous aperçumes le Revd. M. Charbonneau qui resista puis avec l'aide de Mr. McLane, l'entrainâmes dans la cuisine, ou nos autres compagnons s'en emparèrent et le portèrent dehors: au coin de l'église on commença à tirer sur nous de la porte : après avoir entendu deux ou trois coups, je tirai mon revolver qui ne partit pas : je demandai alors à McLane de faire feu : pendant ce temps là le Revd. M. Charbonneau continuait de résister et de crier, et il lui fut appliqué un coup de baton pour le calmer audessons de l'œil : je pense que c'est William Henderson qui le frappa ainsi : McLane qui a tiré trois coups fut atteint à son tour : après avoir jeté le Revd M. Charbonneau dans la voiture nous partimes le plus tôt possible, car il y avait danger pour notre vie.

Ici Son Honneur condamne sévèrement la manière irrégulière avec laquelle les magistrats exécutaient souvent la loi. Dans le cas actuel, il aurait fallu assigner à comparai, tre les personnes inculpées : car leur caractère ne permettait pas de croire qu'elles eussent pu songer à éluder la loi. Si cet ordre eut été méprisé, alors l'on aurait eu raison de les arrêter. L'un des plus grands principes de la Grande Charte a été violé dans cette affaire ; et si Taylor et ses amis eussent perdu la vie, à cette occasion, ceux qu'ils ont attaqués pourraient tout au plus être accusés d'homicide justifiable.

Transquestionné par Mr. Dubuc, le témoin ajoute :—

M. Mulvey m'a dit de ne montrer mon mandat que si l'on me le demandait : je n'avais pas de menottes et n'étais pas armé : je n'apprehendais aucune résistance : Mr. Turenne m'a demandé ce que je voulais et je lui répondis : "Peu de chose" sans parler de mon mandat : MARTIN VOULAIT ME FAIRE OPERER L'ARRESTATION CE SOIR LA : IL SEMBLAIT LEGEREMENT EMU ET OFFRIT MEME DE PAYER LA VOITURE. (quelle générosite!!!) Je ne songeai pas que je courais le risque d'être évincé, si je n'exhibais mon mandat : JE CONNAIS LE REVD. M. FILION DEPUIS TROIS ANS, ET JE PENSE QU'AUCUNE RESISTANCE N'AURAIT ETE OFFERTE, SI J'EUSSE EXHIBE MON MANDAT. Je savais que l'on ignorait que je fusse alors un officier de justice : mais je ne crûs pas nécessaire de montrer mon mandat.

Le Revd P. Charbonneau fût trainé sur le sol : je ne lui ai pas appliqué mon pistolet sur la tête.

WM. HENDERSON, Questionné par Mr Walker, déclare ce qui suit, sous serment :

J'ai accompagné Taylor à St. Jean Baptiste où nous arrivâmes vers sept heures du matin : j'entrai dans la cuisine après Taylor : n'avais pas de pistolet : il y avait dans la cuisine un homme et une femme du nom de Beauchamp : supposai qu'ils etaient les serviteurs de la maison : lors que nous fûmes dans la cuisine, un prêtre apparut : c'était je pense, le Revd. M. Filion : Taylor demanda si M. Turenne était dans la maison : le Revd. M Filion lui repondit "non" : Taylor voulut alors constater le fait lui même, mais on ne lui permit pas : alors le Revd Mr. Filion, nous quitta pour se diriger vers l'autre salle et Taylor s'élança sur lui en prononçant des paroles que je ne compris pas ; le Revd. M. Filion s'étant échappé referme la porte sur nous, mais Taylor et moi nous reussimes à l'ouvrir et trouvâmes là le Revd. M. Charbonneau dont nous nous saisimes en dépit de sa résistance pour le transporter dans la voiture au dehors ; le captif criait "faites feu"!! et lors que nous fûmes à une distance de soixante et dix verges Beauchamp sortit de l'eglise et fit feu sur nous après s'être approché à une distance de 30 verges environ : quelqu'un fit feu parmi nous, mais je ne saurais dire qui : ce peut bien être Taylor : ensuite McLane tira deux coups de pistolets : Taillefer tira un coup de la porte de l'église : je pense que c'est Taylor qui a frappé le Revd M Charbonneau sur la tête avec un pistolet, pour cause de résistance : je l'ai frappé moi-même avec un baton pour le faire venir : apres l'avoir jeté dans la voiture, nous partimes pour Morris.

Questionné par M. Dubuc, le témoin ajoute :

J'affirme que le Rév. M Charbonneau a crié en mauvais anglais de faire feu : il s'adressait je pense, à ses gens : j'ai vu Beauchamps tirer un coup de pistolet : dès l'abord, je pris le Rév. M. Charbonneau pour le Rév. M. Fillion ; mais en sortant de la maison j'entendis dire que l'on se trompait : je ne vois pas la raison de l'arrestation du Rév. M. Charbonneau.

Le Rév. M. Fillion, étant assermenté, déclare ce qui suit :

Taylor arriva chez moi, un peu aprés dix heures du soir : ce jour là, il y avait eu une élection dans le voisinage à laquelle présidait M. Turenne comme officier-rapporteur; ce dernier rejeta les bulletins de présentation de Klyne et de Grant, et déclara M. Taillefer élu par acclamation : après l'élection, MARTIN PROFERA DES MENACES CONTRE M. TURENNE QUI, DISAIT IL, N'EN AVAIT PAS FINI : Lorsque Taylor fût entré Turenne lui demanda ce qu'il voulait ; Taylor lui répondit "vous ne jouerez plus de méchants tours" : je pensai que Taylor était animé de mauvaises intentions : je me trouvais placé entre lui et M. Turenne, et je n'entendis pas Taylor dire a celui-ci "Vous êtes mon prisonnier" : je ne reconnus Taylor que lorsqu'il fut sorti : je ne croyais pas que Taylor eut un mandat pour arrêter M. Turenne : JE PENSAIS QU'IL ETAIT UN EMISSAIRE DE MARTIN, et que la vie de Mr. Turenne était en danger : il fut trouvé quatre bâtons sous un pont situé à un demi-mille de l'église, ainsi qu'un grand couteau tout près de là : lorsque Taylor voulut saisir M. Turenne, je m'élançai entre les deux; et M. Taillefer intervint alors pour nous aider à mettre dehors Taylor que je ne pensais pas revetu du pouvoir de faire une arrestation : M. Turenne était mon hôte, et je devais le protéger ; JE N'AVAIS AUCUNEMENT L'INTENTION D'EMPECHER L'EXECUTION D'UN MANDAT ET JE N'AURAIS PAS AGI COMME JE L'AI FAIT, SI J'EUSSE SU QUE TAYLOR EN AVAIT UN.

Il n'y avait pas de revolvers dans la maison ce soir là : après le départ de Taylor, j'allai raconter à l'un de mes voisins ce qui venait de se passer lequel me dit qu'il était plus prudent d'avoir des armes, au ca d'une nouvelle attaque : un jeune homme du nom de Rivard apporta deux pistolets que je ne vis pas : à la pointe du jour Mr. Charbonneau entra dans ma chambre pour m'annoncer qu'il y avait des étrangers dans la cuisine : je m'y rendis et vis des hommes ayant des armes aux mains : je sentis aussi une forte odeur de *whiskey* : effrayé, je leur demandai : " Messieurs, que voulez vous :" alors Taylor leur dit " C'est lui qui m'a jeté dehors hier soir et dont nous avons besoin :" puis il me saisit l'épaule de sa main gauche en appliquant de la droite un revolver sur mon front : je criai et écartant le revolver de la main, je me sauvais dans l'autre chambre, dont je tins la porte fermée pendant une minute environ : je passai ensuite dans mon *étude* , je ne vis pas le Revd M. Charbonneau dans la salle à diner : il ne m'aida pas à fuir : ne le trouvant pas dans mon *étude*, je retournai à la cuisine et le vis aux mains des hommes qui l'emmenaient : j'allai alors sonner l'alarme je ne pûs voir si l'on frappait le Rev. M. Charbonneau.

Le Revd. Mr Charbonneau étant assermenté déclare ce qui suit :

Je me rappelle le 12 décembre ; lorsque Taylor vint le premier soir, j'etais au lit : je ne l'ai pas vu, mais entendu parler : lorsque le Revd. M. Filion alla dans la cuisine, le matin, je restait dans l'étude un instant, puis passai dans la salle à diner : je n'ai pas aidé au Revd. M. Filion a passer de la cuisine dans la salle à diner pour entrer dans l'*étude* je me trouvais dans la salle à diner derrière la porte, lorsque deux hommes se saisirent de moi me frappèrent sur la tête, et me trainèrent dehors par la cuisine jusqu'à la voiture : Taylor me frappa avec un fer rond lorsqu'on me trainait a la voiture : je connais Henderson : je ne me rappelle pas s'il m'a frappé, mais je suis sur que Taylor l'a fait : je n'ai eu rien à faire avec Taylor, soit dans la soirée ou dans la matinée : je n'ai pas crié de faire feu : l'on me traina la face contre terre pendant quelque temps : et je crus que je touchais a ma dernière heure : mes assaillants sentaient le whiskey.

François Xavier Beauchamp, étant assermenté déclare ce qui suit :

J'étais dans la maison le soir, mais ne vis rien : le lendemain matin, les hommes ne dirent rien en entrant ; mais lorsque le Revd. M Filion apparut, Taylor dit "c'est l'homme qu'il nous faut" et lui posa la main sur l'epaule . je n'ai pas vu de pistolet aux mains de Taylor : le Revd M Filion passa alors dans la salle à diner : il y eut combat entre lui et Taylor : je n'ai pas vu le Revd M. Charbonneau durant la lutte : je ne le vis que lorsqu'on l'amena dans la cuisine ; Mr. Taillefer sortit de l'*étude* sur ces entrefaites, et demanda ce qui se possait : je lui dis que l'on amenait le Revd. M. Charbonneau ; Mr. Taillefer parla aux hommes et aussitôt j'entendis la detonation de pistolets ; je n'avais pas d'armes, et je ne remarquai que M. Taillefer qui avait un pistolet ce matin là.

Madame Matilda Beauchamp, étant assermentée déclare ce qui suit :

J'ai vu les hommes qui sont entrés le matin en question : Taylor a posé sa main sur l'épaule du Revd M. Filion et appliqué un pistolet sur son front ; ce dernier s'échappa et se sauva dans la salle à diner : je n'ai pas vu le Revd M. Charbonneau s'il avait aide au Revd. M. Filion, j'en aurais eu connaissance.

LES AGRESSEURS CONDAMNES.

Son Honneur s'exprime alors ainsi :

La poursuite n'a pas prouvé l'accusation portée contre les RR. MM. Filion et Charbonneau. Il n'apparait pas qu'il y eut lieu d'emaner un mandat d'arrestation contre Mr. Turenne accusé d'infraction à la loi dans l'exécution de ses devoirs comme officier rapporteur. Le nommé Martin avait compté sur l'agitation qui régnait alors pour porter plainte devant Mr. Wyld J. P. l'accuser de parjure M. Turenne et demander son arrestation. Mais je le répète ce procédé n'était pas justifiable dans les circonstances car l'inculpé jouit d'un excellent caractère et l'on ne pouvait présumer qu'il voulut se soustraire à la justice ce qu'il aurait fallu faire, c'eut été d'assigner Mr. Turenne à comparaitre ; plus tard

l'on aurait pu émaner un mandat d'arrestation si Mr. Turenne avait résisté à la loi. Il est donc a regretter que M. Wyld ait émané le mandat en question. On ne devrait infliger la honte d'une arrestation que pour des crimes de nature grave. Et les mesures prises contre Mr. Turenne ne peuvent s'expliquer que par le désir de la vengeance; ce qui devrait rester toujours étranger à l'administration de la Justice. L'individu du nom de Taylor qui a *exécuté* le mandat, reste convaincu de parjuge par son propre témoinguage et celui de ses assistants. Ainsi Henderson a juré que le Revd. M. Charbonneau n'avait pris aucune part dans l'affaire: le Revd. M Filion a également affirmé que Taylor avait un pistolet, ce que ce dernier a nié. Le témoin Beauchamp a aussi déclaré n'avoir pas déchargé une seule arme à feu: contrairement à l'affirmation d'un autre témoin.

L'entrée de ces hommes chez le Revd M. Filion est un outrage: rien ne pouvait faire soupçonner que Taylor avait un mandat à exécuter, d'autant plus que ce constable d'un jour s'était bien donné garde de le reveler. Le Revd M. Filion avait donc lieu de croire, comme il le dit, qu'il y avait danger pour la vie de son ami, et sa conduite nous semble fort naturelle.

Si dans l'exécution de ce mandat l'on eut agi d'après les règles élémentaires du sens commun, sur lequel la loi est basé, le tribunal n'aurait pas eu s'enquérir de pareille affaire. La couronne n'a pu atteindre les défendeurs par sa preuve: et j'acquitte en conséquence les Revds MM. Filion et Charbonneau.

Le *National* de Montréal qui ne voulait pas publier les *commentaires injurieux* du *Métis* à l'adresse du notoire Martin, est il satisfait de son HOMME? Assurément, il doit être aujourd'hui convaincu de *l'honorabilité de ce monsieur ? ? ? ?*

MONSIEUR MARTIN!!!

Le *National* est cruel!

Nouvelles Canadiennes.

On croit que les plans de la nouvelle résidence du gouverneur-général à Ottawa ont été envoyés en Angleterre pour être soumis au gouvernement impérial. On pense que ces plans seront adopter et on espère que le gouvernement impérial votera somme d'argent pour défrayer une partie du coût des nouveaux édifices.

On assure que d'ici au consistoire du mois de février, où seront créés des Cardinaux, le St. Père se propose de promulguer le jubilé de joyeux avénement et d'en donner l'annonce, comme d'habitude, par une bulle spéciale Le temps utile pour gagner l'indulgence jubilaire serait limité à 15 ou à 30 jours, et cette grande fête du pardon coïnciderait avec le premier anniversaire de l'exaltation de Léon XIII au souverain pontificat.

On lit dans une correspondance de Berlin:

Il est difficile de s'imaginer tous les *trucs* auxquels recourent les commerçants et les industriels de la capitale pour faire cesser la stagnation des affaires qui se produit dans toutes les branches. Sans parler des annonces mirobolantes qui s'étaient partout jusque sur les roues des voitures, voilà que les restaurateurs et les pâtissiers ont imaginé de mettre de petites pièces de monnaie blanche dans un certain nombre de leurs mets et produits pour attirer les chalands. Un restaurateur de la Neanderstrasse est même allé jusqu'à mettre des pièces d'or de cinq marcs dans un des boudins débités à ses clients Cette réclame ingénieuse a eu du succès, car ses salles sont toujours remplies de gens empressés de courir la chance d'attraper une pièce d'or en ne consommant qu'un boudin de 40 pfennings et un verre de bière. C'est un spectacle curieux, je vous assure, de voir toutes ces mâchoires berlinoises engloutissant soignesement leur boudin et espérant y trouver la pièce promise. On me dit que le restaurateur fait d'excellentes affaires, attendu que les personnes qui trouvent la pièce la depensent ordinairement sur place.

La *Minerve* dit avoir été informé que les Pères Jésuites de Montréal ont reçu une lettre des Jésuites de France leur demandant si la communté du Canada pourrait les recevoir, parce qu'ils s'attendent à être expulsés de la France. La *Minerve* donne cette nouvelle sous toute réserve.

Aux examens du Barreau commencés le 10 janvier à Montréal, sur 47 aspirants à l'étude du droit, 15 seulement ont été admis. 25 se sont en même temps présentés pour l'admission à l'étude à Trois-Rivières. On commence à s'alarmer avec raison du nombre toujours croissant de jeues gens qui pretendent se destiner à cette profession déjà si encombrée.

Dans la réunion du cabinet américain il a été décidé que le secrétaire d'Etat Evarts ouvrira des négociations avec le gouvernement de la Chine en vue d'arriver à une modification du traité de 1868 et de mettre des restrictions à l'immigration chinoise en Californie.

Le gouverneur démocrate de l'Etat de New-York. M. Robinson dans son message à la législature, donne son adhésion au projet d'établir un parc international aux cataractes de Niagara. On sait que ce projet a été mis en avant par lord Dufferin.

La statistique criminelle constate pour la Prusse dans le nombre des délits et des crimes, une augmentation de 40 pour 100 depuis quatre ans

---

C'est l'Australie qui a rapporté le prix le plus élevé dans la section des blés exposés à Paris. Cette colonie a obtenu un prix pour chacun des sept échantillons de blé et de farine qu'elle avait envoyés à l'exposition. A l'exposition de Londres, de 1851, son blé avait déjà obtenu la médaille d'or.

A l'occasion de la rentrée à Berlin de l'empereur Guillaume, N. S. P. le Pape a fait parvenir à Sa Majesté une lettre dans laquelle il la félicite du retablissement de sa santé et de son retour à la tête des affaires En même temps, le Souverain-Pontife profite de la circonstance pour exprimer à l'empereur l'espoir et le désir de voir reprendre " avec alacrité " les négociations ayant pour but de rétablir la paix religieuse

---

Une manufacture de sucre de bettrave va être établie à New Humburg et à Willesley, Ontario. Il a été souscrit $26,000 dans ce but. Un comité est chargé de demander une allocation au gouvernement de la province. On dit qu'une maison de Boston a promis une somme de $50,000 pour venir en aide à la compagnie.

On compte plus de 7 000 jeunes étudiants americains qui frequentent les écoles et universités de l'Allemagne. Le consul des Etats-Unis à Wurtemberg estime que ces elèves dépensent plus de 4 mille 5 cents dollars par année dans l'empire allemand.

NOUVELLES LOCALES.

—La St. Valentin le 4 février prochain.

—Lundi prochain à 10 heures assemblée des écoles.

—Diner officiel à l'Hôtel du gouvernement lundi prochain.

—Le Gouvernement demande des soumissions pour ponter environ 1800 pieds de chemin impraticable à la Baie St. Paul.

—Il y a eu hier soir une séance académique très inseressante au Collége St. Boniface, des details au prochain numéro.

—On nous dit que M. W. Wagner, Arpenteur et Ingénieur, a reçu instructions du Ministre des Travaux Publics de faire une exploration de la Baie St. Paul dans le but de drainer la localité.

—Il n'y aura que très peu d'employés de nommés à l'ouverture de la présente session: parmi ceux là se trouvent MM. Alex. Kittson, Roger Marion et Th. Thibault; et MM. St. Mars, O. Allard et C Laviolette. La raison d'un si petit nombre de nominations est le peu de durée de la première partie de la session.

—AUCUN RISQUE.—*L'Huile Eclectric de Thomas! Vaut dix fois son pesant d'or. En savez-vous quelque chose? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut résister à l'application de cette huile. C'est la médecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites*. Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoïdes. De six à huit applications guériront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County. Pa, dit: " J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guérison merveilleuse d'un membre dévié, par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit: " Je n'ai qu'une demi bou $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y. écrit: " Une demi bouteille de votre huile éclectrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit: " Votre huile éclectrique m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être employée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considerée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.—Demandez l'huile Eclectrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'enveloppe et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille. Vendu par tous les détailleurs de médecines. Prix 25 cts,

NORTHROP & LYMAN, Toronto. Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE—*Electrique.*—Choisie et electrifiée.

Societe de Colonisation.

A la réunion du 25 courant, les messieurs suivant ont été élus officiers de la société:

Président, l'Hon. M. Dubuc.

Vice Présidents: MM. L. J. A. Levêque et A F. Degagnier.

Sec.-Cor J. C. S. Royal.

Secr.-Arch. Geo. Roy.

Trésorier: Geo. Couture.

Visiteurs: MM. C. Marcoux, J. O. Prince et Ant Gauvin.

Directeurs: Hons. MM. Girard et Royal; MM. F. Trudel, E. Marcoux et P. H. Prince.

Reunion du Comité. demain soir vendredi.

Paul Feval.

L'illustre romancier converti, il n'y a pas longtemps, par la grâce de Dieu et le ministère du R. P. Rey, O. M. I, a deux enfants qui se préparent à s'enrôler sous la blanche bannière de Marie Immaculée, en entrant dans la congrégation des Oblats. Ils étudient au Junorait des révérends Pères à Notre-Dams de Sion.

Dernièrement, Paul Féval était invité à se trouver au celèbre sanctuaire de la Lorraine, pour les fêtes de N. D. de Sion; et il ne manqua pas de saisir cette occasion de satisfaire sa piété et de donner à son cœur une joie bien légitime. " Enfin, " car il faut bien tout dire, écrit il, " je voulais embrasser mes deux " enfants chéris, missionnaires en " herbe, ayant même taille et même " cœur, couple de petits soldats " bretons, nés dans une maison pari- " sienne et qui étudient ensemble, " là-bas au pays Lorrain, la grand " science de vivre et de mourrir " pour Dieu."

M. Paul Féval a fait un récit ému de son pélerinage que la *Revue du Monde Catholique* a publie. Nous offrons à nos lecteurs la dernière page de ce morceau; c'est le *racontar* d'un rien, un simple incident qui va pourtant faire tomber bien sûr, une larme d'émotion.

" Quand le prélat (Mgr. de Besançon) s'est tu, une très-vieille femme de haute taille, à grande figure triste que j'avais remarquée près de moi, a fait le signe de la croix en disant avec un énergique accent alsacien: "Ainsi-soit-il!" Elle ne pleurait pas, mais tout en elle parlait de fatigue extrême et de souffrances. Au moment où tout le monde se mettait à genoux pour la benediction, elle m'a touché le bras et m'a dit: " Aidez-moi."

" La bénédiction a passé sur nos têtes. L'Alsacienne m'a dit pour la seconde fois de l'aider, et comme je l'avais agenouillée, je l'ai relevée sur ses jambes tremblantes. Elle m'a remercié, nous étions amis désormais et je lui ai prêté mon bras pour gagner le banc de bois qui est sous le cloître.

" En chemin, elle parlait, disant à elle-même, à moi et peut-être à ceux qu'elle n'avait plus: je viens tous les ans, de mon pied, voi[r] la vierge; depuis que nous somm[es] prussiens, chez nous, j'ai per[du] beaucoup de monde, et Dieu [me] laisse vivre après les jeunes: l'an[née] dernière j'avais encore ma pe[tite] fille; cette année je suis venue to[ute] seule pour mes morts: de vivant, [je] n'ai plus que la France. L'Evêque a bien parlé de la France."

" J'ai serré dans les miennes [sa] vieille main, rude comme celle d'u[n] soldat. Quelques minutes après, je descendais la montagne entre m[es] chers petits qui me faisaient la conduite et nous avions le cœur gr[os] tous les trois parcequ'ils restaient, [et] que je m'en allais. Par tous sentie[rs], la foule des partants s'éparpillait, chantant les cantiques de Mari[e]. Nous trois, nous sommes restés embrassés longtemps. J'ai dit adieu au saint religieux qui a dressé la statu[e] tout en haut de la tour. Que Dieu l'en récompense!" Au revoir, mon petit Pierre!—Papa, au revoir!...... Soyez tous pour que votre mère soit contente."

" On n'a pas pleuré beaucoup en chemin. La fanfare jouait derrière nous, mais par exemple, quand la voiture s'est montrée. " Embrasse maman, embrasse maman!" Et des larmes!

En passant à Navey je n'ai pas assez regardé les magnificences de la ville des clercs et des rois qu[e] j'avais fait dessein de visiter en si grand détail. Il y avait Jean et il y avait Pierre qui n'etaient plus là mais qui m'empêchaient de voir.

Et me voici de nouveau à mon poste de travail jamais, je n'aura[i] de repos, je n'en veux pas, Sainte vierge, mon Jean, mon Pierre, Sainte Marie, ce sont de bons enfants les petits, les grands aussi et les moyens; nous vous aimons tous bien, protégez-nous."

PAUL FEVAL.

GRANDE VENTE.

Articles réparés et non payés.

AVIS est par le présent donné a toutes les personnes qui ont laissé des fusils, pistolets et autres articles pour réparations au magasin d'armurier dans Winnipeg du défunt Wm. Chambers avant le 31 décembre 1878, qu'amoins que toutes les arrérages dûs sur tels articles soient payés et les effets enlevés d'ici à deux semaines, ils seront vendus par encan public le huitième jour de février prochain à 2 heures de l'après midi aux salles d'Encan de J. H. Wright, No 283 rue Principale Winnipeg, au plus haut enchérisseur afin de payer les dits arrérages.

CHRISTINA CHAMBERS,

Administratrice des Biens.

J. H. Wright, Encanteur, Janvier 24 1879.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba pour un Acte pour amender l'Acte 38 Victoria Cap. 50, intitule Un Acte pour amender la clause 7 des Statuts de Manitoba passé dans la 37ième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria. Intitulé un Acte pour incorporer la Cité de Winnipeg

LE MAIRE ET LES CONSEILLERS de Winnipeg.

A. M. BROWN, Greffier.

Winnipeg, 30 Janv., 1879.

AVIS.

Prenez avis qu'une requête sera faite à la prochaine session de la Legislature Locale pour l'introduction d'un acte pour incorporer le chemin de fer de Winnipeg et Occidental avec pouvoir d'ériger construire, maintenir et faire operer une ligne simple ou double de chemin de fer et de telegraphe Electrique, partant de la cite de Winnipeg, au nord la Rivière Assiniboine et allant à un point a ou près de la frontiere Occidentale de la Province de Manitoba.

WALKER & BIGGS,

Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 18 Nov 1878

L'IMPRIMERIE PÂLE

BUREAUX DU GOUVERNEMENT,
Winnipeg, 14 Janvier, 1879.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être membre du Conseil Exécutif de la Province de Manitoba :

L'Honorable Pierre Delorme, de la paroisse de St. Norbert.

Pour être Ministre d'Agriculture de la Province de Manitoba :

L'Honorable Pierre Delorme, de la paroisse de St. Norbert, en remplacement de l'Honorable James McKay, qui a résigné

Pour être membre du Bureau d'Education de la Province de Manitoba, et membre de la Section Protestante du dit Bureau d'Education quand agissant séparement :

Révérend J. D. O'Meara, de la paroisse de St. John en remplacement de William Kennedy, Ecuyer, qui a résigné.

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R. &c., en conformite de la 35 Vic., Cap. 3 des Statuts de Manitoba :

Pour le Comté de Marquette Ouest,

William Hayden Campbell, de Gladstone, Ecuyer.

Pour être Constable pour le Comté de Lisgar :

William Vincent, de Victoria, gentilhomme.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'accepter la résignation d'Alexander Murray, cultivateur de la paroisse de St. Charles, comme Magistrat de Police pour le Comte de Marquette Est.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur d'accepter la résignation de Joseph Taillefer, de St. Charles, comme Magistrat de Police pour le Comte de Provencher.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant gouverneur de sanctionner les delimitations des arrondissements scolaires suivants et l'erection des nouveaux arrondissements scolaires suivants, et de fixer le premier Lundi de Fevrier prochain pour l'election des Commissaires d'Ecole pour chacun des nouveaux arrondissements scolaires :

Délimitation de Meadow Lea.

Les sections 19, 30, 31 et 32 du township de Meadow Lea seront retranchées de l'arrondissement scolaire de Poplar Heights et incorporées dans l'arrondissement scolaire de Meadow Lea.

Délimitation de l'arrondissement scolaire de Caledonia.

Cet arrondissement sera augmenté par l'addition des sections suivantes, savoir : sections 3, 10, 15, 22, 27, 34, township 9, rang 7 Est et sections 1, 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26 et 36 township 9, rang 6 Est.

Nouveaux arrondissements scolaires.

Alexandria.

Township 2, rang 6 ouest ; commençant au coin sud-ouest de la section 6 joignant la Reserve Mennonite quatre miles et demi à l'Est et la même distance au nord.

Miami.

Comprenant les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, township 5 rang 6 ouest ; les sections 34, 33 32 31 et la moitie nord des sections 30, 29, 28, 27 du township 4 rang 6 ouest ; sections 1, 12, township 5 rang 7 ouest et sections 25 et 36 du township 4 rang 7 ouest.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON.

A nos fidèles et bien aimés les Membres elus pour servir dans l'Assemblée Legislative de Notre Province de Manitoba, sommes et appelés à une Assemblee de la Legislature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Legislature de la Province de Manitoba se trouve convoquee pour le vingt-neuvieme jour du mois de Janvier auquel temps vous etiez tenus et il vous etait enjoint d'être presents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considerations et pour le plus grand aise et commodite de nos bien-aimes sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Executif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être presents, au temps susdit, vous convoquant et par les presentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, pour la DEPECHE DES AFFAIRES dans l'Assemblee Legislative de Notre Province de Manitoba, en notre Ville de Winnipeg, Samedi, le Premier jour du mois de Fevrier prochain, pour y prendre en consideration l'etat et le bien-etre de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler necessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos presentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry le quatorzieme jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf et de Notre Règne la Quarante deuxième.

Par ordre,

C. P. BROWN,
Secretaire Provincial.

AVIS.

[Extrait des règlements relatifs aux Bills Privés, 1877.]

BILLS PRIVÉS.

Toute demande des Bills Privés étant proprement des sujets du ressort de la Legislature de la Province de Manitoba suivant l'intention de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de Fer, ou chemin à Barrières, ou d'une ligne Telegraphique, d'un Canal, Ecluse, Digue ou Glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour l'octroi d'un droit de Traverse soit pour la construction de travaux pour l'approvisionnement du gaz ou de l'eau ; l'incorporation de metiers ou profession ou d'une compagnie à Fonds Social; l'incorporation d'une Cité, Ville, Village, ou autre Municipalité, le prelevement de cotisation locale ; la division d'un comté pour des fins autres que celles de la representation du Parlement ou d'un canton ; le changement du chef lieu d'un Comté, d'une Ville, ou de Bureaux ; Locaux le règlement d'une Commune ; l'arpentage d'un Canton, d'une ligne ou d'une concession ; ou pour octroyer ce qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriete d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la societe ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un Acte anterieur—exige la publication d'un avis specifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande qui devra être publiee comme suit, savoir :

Un avis insere dans la *Gazette Officielle* en français et en anglais et dans un journal publié en anglais et dans un autre publie en français dans le District auquel s'applique la mesure demandée ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication dans les deux langues se fera dans la *Gazette Officielle* et dans un journal du District voisin.

Ces avis doivent être publiés dans chaque cas pendant une periode d'au moins trente jours durant l'intervale de temps ecoulé entre la clôture de la session precedente et la prise en consideration de la petition.

Avant d'adresser à la Chambre aucune Petition demandant la permission de presenter un bill Privé pour la construction d'un Pont de Peage, les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la règle precedente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilege, de la hauteur des arches de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant, ou non, et les dimensions du pont tournant.

(Signé) THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Legislative.

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation de bills privés, pour obtenir la concession de certains droits privilégés ou profits exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte anterieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiees au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la Gazette du Canada et dans un journal publié dans le comte ou district concerne et de transmettre au Greffier de chaque chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, deposer entre les mains du greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comite auquel il est refere le requerant paiera un droit de $200 en sus des frais d'impression de l'acte dans les statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada
Ottawa, 24 Sept. 1878.

AVIS.

Avis est par le present donné que Alexander Macbeth Sutherland de la cité de Winnipeg dans le Comté de Selkirk etudiant en loi, fera application à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à sa prochaine session aux fins d'obtenir un acte pour autoriser la Societe Legale de Manitoba de l'admettre comme avocat avec pouvoir de pratiquer comme avocat et solliciteur dans la Cour du Banc de la Reine dans la dite Province de Manitoba.

A. M. SUTHERLAND.

Winnipeg, 30 decembre 1878.

Division Electorale No 10 ou St Charles

Sachez que le vingt septième jour de decembre 1878, George McPhillips a transmis et mis de record au bureau du Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine dans la Cite de Winnipeg une petition d'election contre le retour d'election d'Alexander Murray comme membre de l'Assemblée Legislative de la Province de Manitoba pour la division electorale plus haut mentionnee, et de plus sachez que la dite petition sera consideree pour jugement au Palais de Justice dans la Cite de Winnipeg à onze heures de l'avant midi le vingt troisième jour de janvier 1879, duquel avis toutes les parties interessees sont requises de prendre connaissance et se conduire en consequence.

S C BIGGS,
Avocat pour le demandeur
Date ce 4ième jour de Janvier A. D. 1879.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera application à la prochaine Session de la Legislature de Manitoba, pour la passation d'un Acte pour amender l'Acte 35 Vic., intitulé "Acte pour incorporer l'Evêque Catholique Romain de St. Boniface."

J. DUBUC.
Procureur pour le demandeur.
St. Boniface, 26 Novembre, 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature Locale pour obtenir un Acte incorporant la Compagnie de Chemin de Fer Embranchement du Comte de Westbourne, avec pouvoir de bâtir et mettre en operation une ligne simple ou double de chemin de fer de la ville de Gladstone, dans le dit Comte, au sud ou nord-est, de manière a relier les lignes de chemins de fer en existence de l'est et du nord, et du nord-ouest aux limites de la Province, et aussi une ligne telegraphique le long du dit chemin de fer.

WALKER & BIGGS,
Solliciteurs pour les demandeurs.

AVIS

Les soussignes feront application à la prochaine Session de la Legislature Locale aux fins d'obtenir un Acte pour l'incorporation du chemin de fer Selkirk, Rockwood Woodland, et des Comtes de l'Ouest, avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ligne simple ou double de chemins de fer et de télégraphe électrique depuis la Ville de Selkirk à travers la division électorale de Rockwood, jusqu'à un point à ou près la frontière Ouest de la Province.

JOHN ROSS.
THOS. HOWARD.
[illegible] BLANCHARD.
[illegible] BEDSON.

AVIS.

Avis est par le present donné qu'on fera à la prochaine Session de la Legislature Locale, application pour obtenir l'incorporation du chemin de fer de Winnipeg et de l'Ouest "Winnipeg and Western Railway," avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ligne simple ou double de chemin de fer, et un telegraphe électrique depuis la Cite de Winnipeg, au Nord de la Rivière Assiniboine, jusqu'à un point à ou près les limites de la Province de Manitoba

WALKER & BIGGS,
Solliciteurs pour les demandeurs
Winnipeg, 18 Novembre 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
ET SES AMENDEMEMT.

Dans l'affaire de Edward H G. G Hay.
FAILLIS

Le failli m'a fait une cession de ses biens et ses creanciers sont requis de s'assembler à mon bureau à Winnipeg, Jeudi le trentième jour de Janvier courant à deux heures P. M., pour recevoir un etat de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour arranger les affaires de la succession en general.

JOHN BALSILLIE
Syndic Officiel.
Winnipeg 16 Janvier, 1879.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine Session pour un Acte incorporant "The Assiniboine Bridge Company," avec pouvoir de construire un Pont traversant la Rivière Assiniboine, à ou près de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, à St. Boniface Ouest, le dit Pont devant être bâti à pilliers tubulaires avec ou sans arche de trente pieds devant servir pour les chars-urbains, le trafic ordinaire et les piétons aussi avec pouvoir de prelever des taux de péage sur le dit pont pour trente ans.

Date à Winnipeg ce dixième jour de Decembre A. D. 1878.

ROSS & [illegible]OS,
Sol. des Appliquants

Avis.

Avis est par le present donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte d'incorporation, incorporant une compagnie devant etre appelee et connue sous le nom de "Compagnie de chemin de fer de Colonisation Siskatchewan" "Siskatchewan Colonization Railroad Company," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir de Winnipeg à ou près au sud de la Rivière Siskatchewan, et pour la construction de ligne d'embranchements à ou près de la ligne principale à Selkirk, et à ou près de la frontière à Emerson, etant le grand chemin conduisant à la montagne de Pembina, et de Winnipeg à ou près de la frontiere de la Province de Manitoba au sud-ouest.

Date à Ottawa ce quatorzième jour du mois de D[illegible]

PINHEY, CHRISTIE & HILL,
Avocats des Requérants.

6.1 [illegible]

Avis Public.

Des soumissions cachetées adressees au soussigné et marqués "Soumission pour chemin de corderoi" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

Midi le 15 Février prochain.

pour la construction d'un bon et solide chemin corderoi ou planchele sur une certaine partie du grand chemin en haut de la Baie St. Paul, à l'est de la propriete de C Tait.

Pour details s'adresser au Departement.

Le Departement n'est tenu d'accepter aucune soumission [illegible] cautions exigées

JOSEPH ROYAL.
Ministre des Travaux Publics.

Département des Travaux Publics.
Winnipeg, 15 Janvier, 1879

Législature Provinciale

AVIS.

BILLS PRIVÉS.

Le temps limite par les règles et règlements de l'Assemblée Législative pour recevoir les pétitions de Bills Privés expire mercredi prochain le cinquième jour de Fevrier

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Legislative.

Janvier, 24, 1879. 3f.

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine Session du Parlement du Canada, pour la passation d'un Acte pour incorporer une Société pour la construction d'un chemin de fer depuis la frontière des Etats-Unis, à l'ouest de la Rivière Rouge, jusqu'à Winnipeg et de là à l'ouest jusqu'à l'intersection du chemin de fer Pacifique Canadien ; aussi, un embranchement qui se relierait au precedent dessus à un endroit sur la Rivière Rouge à Winnipeg ou plus bas, avec pouvoir de construire des lignes telegraphiques en rapport avec les susdites voies ferrées.

GILBERT McMICKEN,
pour lui-même et ses associes
Winnipeg 22 Novembre, 1878.

Rond a patiner de Winnipeg.

Ouvert depuis le 16 décembre courant à tout le public.

Rafraichissements à des prix raisonnables.

Prix pour la saison : un billet pour une seule personne $5.00 ; pour deux, $8.00, billet de famille $12.00.

On invite cordialement le public à patronner ce vaste et commode etablissement eleve en face de l'entrepôt no 6, du côte de Winnipeg. Magnifiques patins de Havkin à vendre sur les lieux.

JOHN J. JOHNSON, & Cie
Propriétaires

Winnipeg 19 decembre 1878. 8